



## Étude sur le périmètre d'extension du sursis à statuer

Avril 2018

## **SOMMAIRE**

### ***I - IDENTITÉ URBAINE***

#### ***1 . Identité du secteur d'élargissement*** 3

. Caractéristiques physiques : délimitation, topographie 3

. Classement réglementaire : PLU, patrimoine bâti et végétal 5

#### ***2 . Les séquences*** 8

. Pavillonnaire dense 9

. Pavillonnaire dispersé 10

. Grandes entités 12

### ***II - IDENTITÉ PAYSAGÈRE***

. Identité et potentiel paysager : un centre ville au bord de la forêt 14

### ***III - ÉTUDE DE CAS : URBAINE ET PAYSAGÈRE*** 18

1. Etude de zonning : UA - UE 19

2. Aménagement séquence Mairie - centre culturel

. Les 4 séquences urbaines 20

. Propositions d'aménagement paysager : 22

. 3 places à requalifier, révéler, connecter, animer

3. Parc de la congrégation : 3 rue de l'Est 26

4. Valorisation de la croisée de rues en lisière de forêt :

. Composer la voirie 30

. Introduire le paysage 31

***SYNTHÈSE*** : Carte et adressage des actions paysagères et urbaines 35

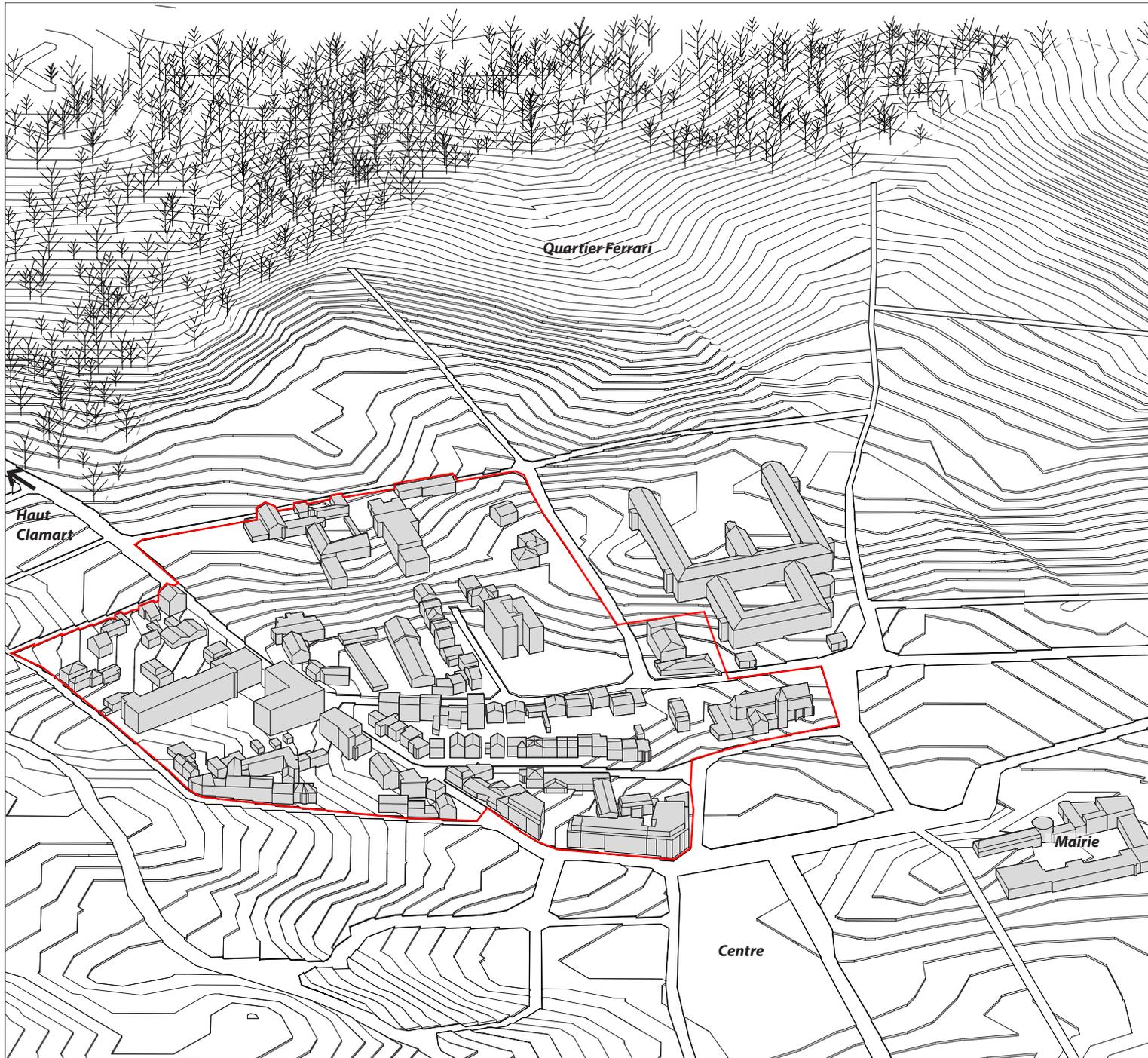
### SECTEUR D'ÉLARGISSEMENT

L'élargissement du périmètre de sursis à statuer étend la zone d'étude de 73.000 m<sup>2</sup>, au sud du secteur précédent (secteur centre-gare).

L'objet de cet élargissement est la mise en valeur de ce quartier à l'identité particulière, à proximité immédiate du centre-ville de Clamart. Cela passe par l'identification des parcelles à potentiel de mutation et une réflexion sur le développement et l'amélioration des aménagements autour des monuments remarquables et points d'attraction.



- Délimitation secteur précédent
- Délimitation extension



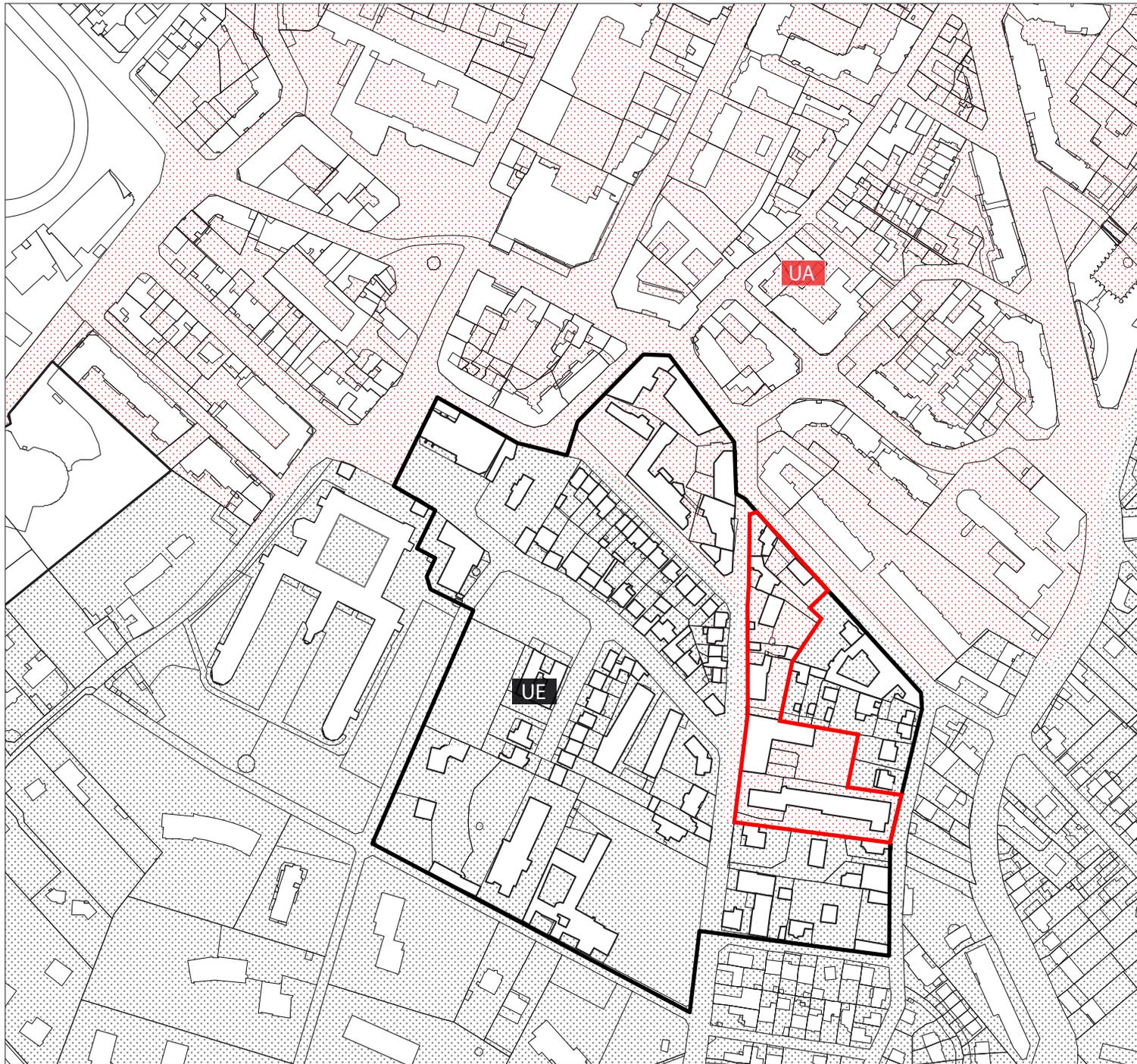
## TOPOGRAPHIE

Ce quartier se situe à proximité du pôle mairie et à la lisière du bois de Clamart. Il se caractérise par son relief, sa position de balcon au-dessus du centre-ville. La rue de l'Est se situe 17 m au-dessus du centre.

Le périmètre étudié est constitué majoritairement de logements individuels, équipements et services sur des parcelles aux échelles très variées (les parcelles de 96m<sup>2</sup> au sol à 2300 m<sup>2</sup>).

Légende :

- ▭ Périmètre de l'étude
- Topographie : 1 trait = 1m



## ZONING PLU

La majorité des parcelles du secteur d'extension sont situées en zone UE du PLU, à l'exception d'une quinzaine de parcelles plus denses, sous réglementation UA, à proximité du centre.

Réglementation de hauteur en zone UE :

. La hauteur des constructions est limitée à R+2 et combles : 7 m à l'égout, 11 m au faîtage

Réglementation de hauteur en zone UA :

. La hauteur des constructions est limitée à R+4 et combles: 15 m à l'égout, 18 m au faîtage.

La délimitation entre la zone UA et UE scinde la rue Gathelot en 2 et coupe l'îlot situé entre la rue de Bièvres et la rue du Manoir.

Cette délimitation mérite une analyse plus approfondie. Des bâtiments au caractère plutôt pavillonnaire sont aujourd'hui classés en zone UA. Cette classification au début de la rue de Bièvres a conduit à l'émergence d'un bâtiment de logement qui est en contradiction avec l'échelle des bâtiments alentour (voir étude p 20).

Légende :

-  Périmètre de l'extension
-  Zone UE
-  Zone UA
-  Périmètre en limite étudié p 20



3 . Fondation Ferrari : classée Monuments Historiques



4 . Bibliothèque la Buanderie : classée Monuments Historiques



2 . Presbytère : classée comme construction d'intérêt patrimonial



18 . Arbre remarquable du 6 rue du Gue t

## PATRIMOINE VÉGÉTAL ET BÂTI

L'attrait de ce quartier se fonde sur un patrimoine bâti riche, ancien et une végétation remarquable, abondante sur le domaine privé, visible depuis la rue.

## PATRIMOINE CLASSÉ

Constructions protégées au titre des Monuments Historiques

- 1 - Mairie
- 2 - Eglise Saint Pierre Saint Paul
- 3 - Fondation Ferrari
- 4 - Médiathèque La Buanderie

Constructions repérées par l'inventaire général comme d'intérêt patrimonial

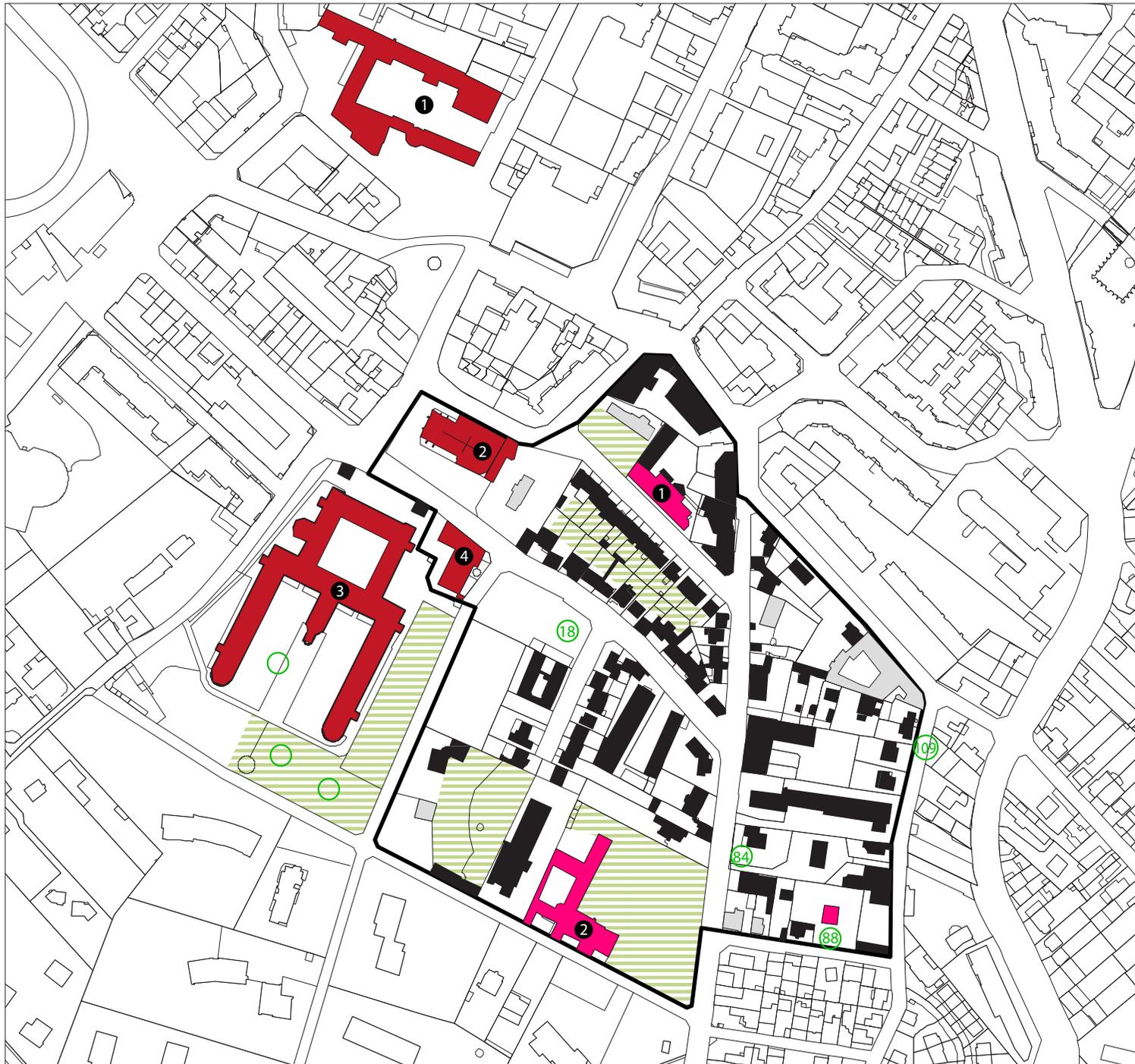
- 1 - Ecole maternelle
- 2 - Congrégation religieuse

Arbres remarquables inscrits dans le PLU :

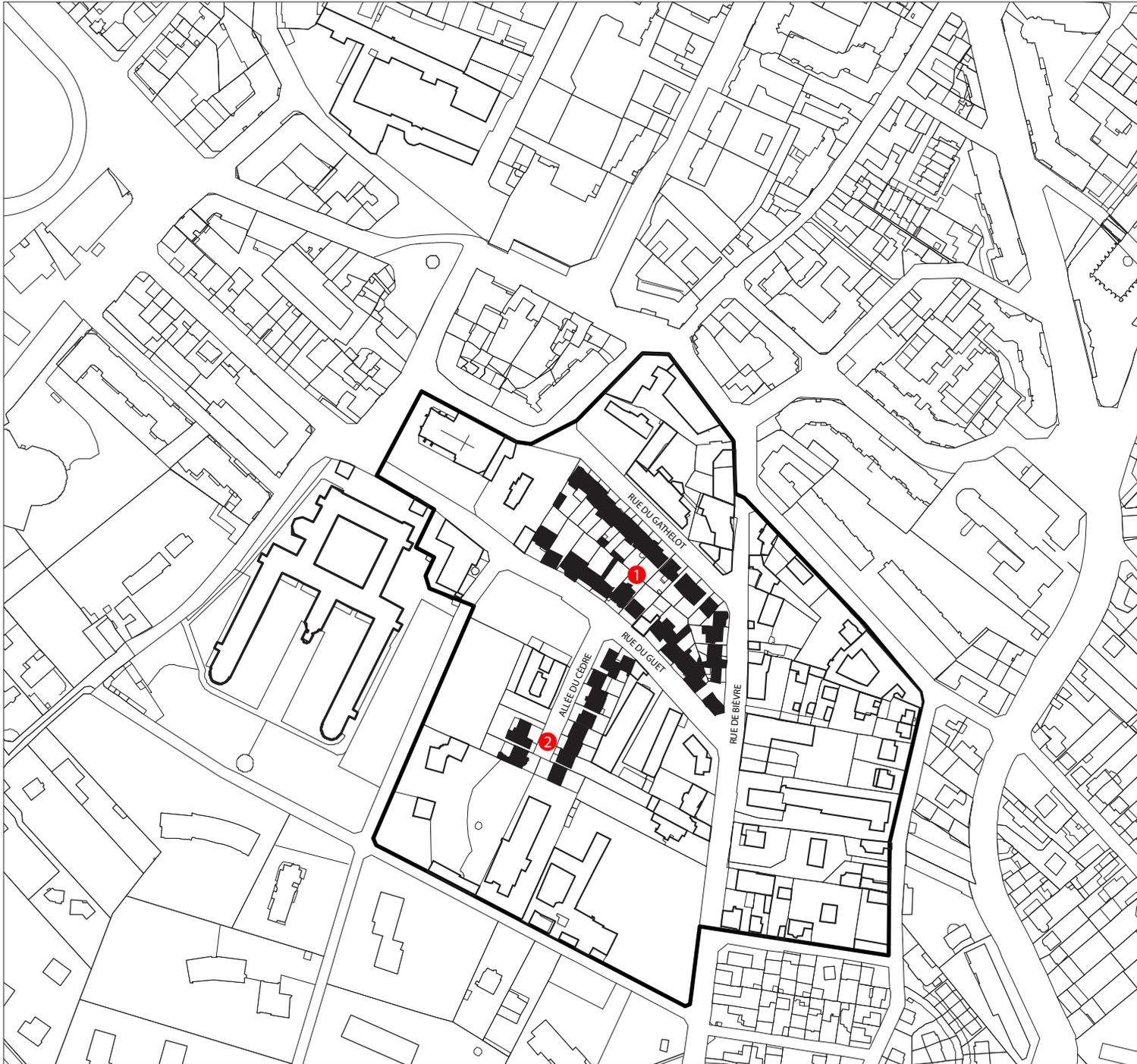
- 18 - 6 rue du Guet : hêtre pourpre
- 84 - 15 rue de Bièvres : arbre de Judée
- 88 - 2 Villa du Montoir : arbre « aux quarante écus »
- 109 - 5 rue du Montoir : cèdre bleu

### Légendes

-  Cœur d'îlot vert repéré dans le plan patrimonial
-  Arbres remarquables
-  Monuments historiques
-  Construction d'intérêt patrimonial
-  Construction structurante - ZPPAUP



## ***2 - Les séquences***



## LES SEQUENCES URBAINES: PAVILLONNAIRE DENSE

Deux séquences pavillonnaires structurées :

1- Entre la rue du Guet, la rue de Bièvres et la rue Gathelot :

Cette séquence comprend des maisons individuelles accolées de Rdc à R+2, en retrait de la rue, dégageant un cœur d'îlot vert à préserver. (aujourd'hui repéré dans le plan patrimonial)

2 - Le long de l'allée du grand Cèdre :

Ces deux séquences ne sont pas amenées à évoluer hormis d'éventuelles surélévations respectant le cadre de la réglementation en zone UE.



## LES SÉQUENCES URBAINES: MAISONS INDIVIDUELLES DIFFUSES

Des poches de grandes parcelles, de plus de 400 m<sup>2</sup> et jusqu'à 2300 m<sup>2</sup>, sont présentes sur l'ensemble du périmètre, sur lesquelles sont construites des maisons individuelles.

Ces parcelles peu denses dégagent de grands jardins dont les massifs végétaux importants sont visibles depuis la rue du Nord, de l'Est, du Sud, de l'Ouest et de Bièvres. Ils participent à l'animation et à la qualité de la rue

### Légendes

- Délimitation des «grandes parcelles»
- Espace vert remarquable visible depuis la rue



Rue de l'Ouest



Rue de Bièvres

## VUES DES JARDINS DEPUIS LA RUE

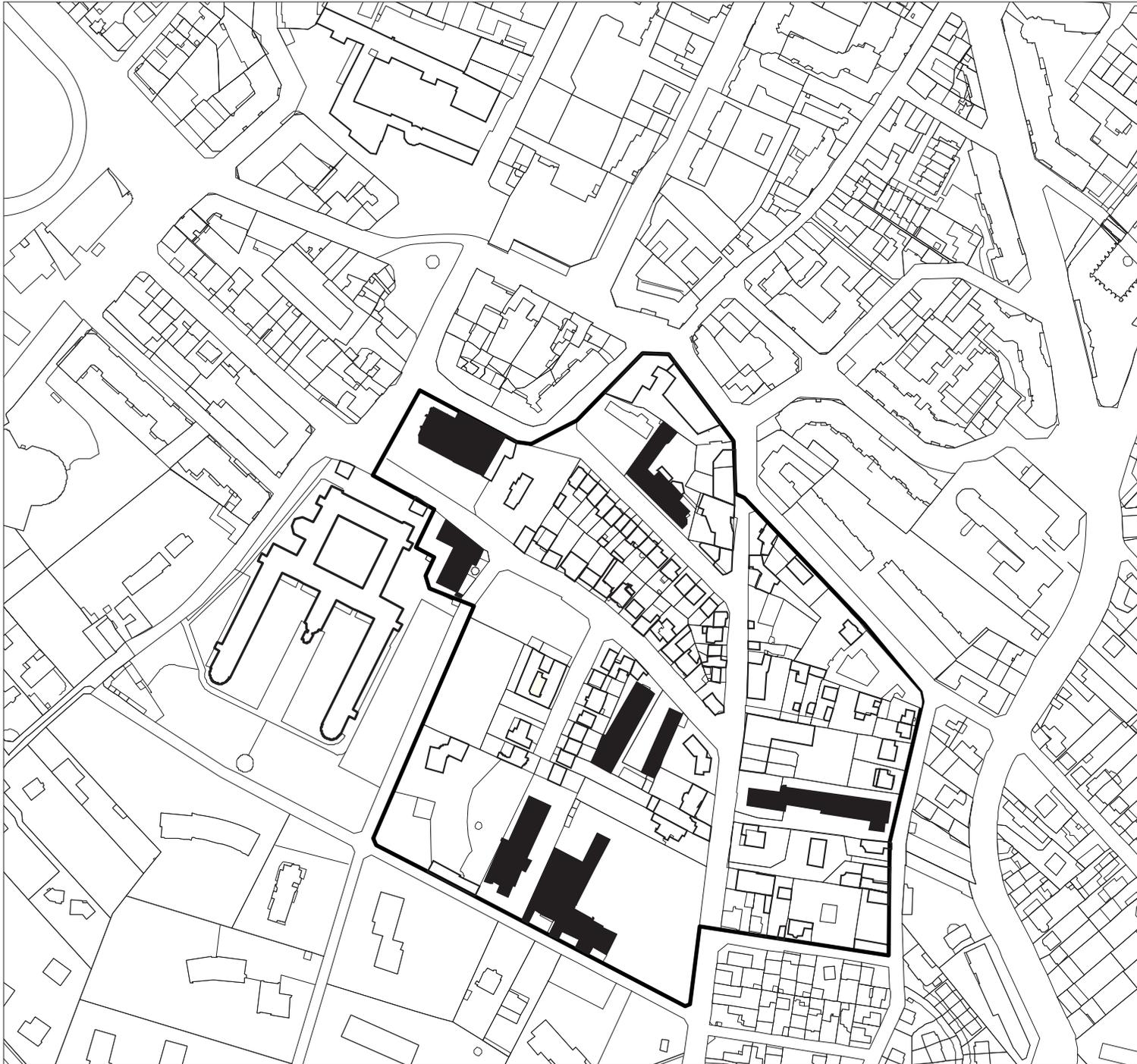
Cette végétation «débordant» des murs marque, caractérise les rues de l'Ouest, du Nord, de l'Est, du Sud et de Bièvres.



Rue du Nord



Croisée des rue du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest



## GRANDES ENTITÉS

Le quartier s'articule autour de parcelles conséquentes accueillant des services, des équipements, églises (...) d'une échelle différente, ponctuant les zones pavillonnaires.

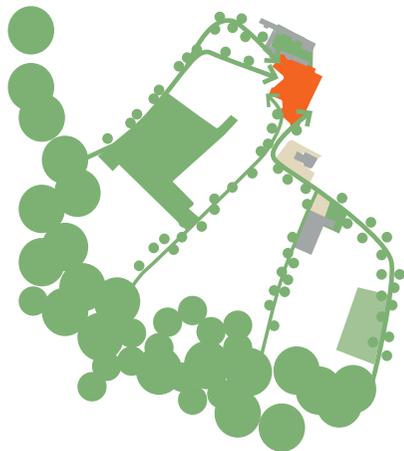
Les services :

Ecole maternelle, maison des associations, maison de retraite, médiathèque La Buanderie...

Les complexes religieux :

Eglise St Pierre - St Paul, congrégations religieuses...

## ***II - Identité paysagère***



CLAMART

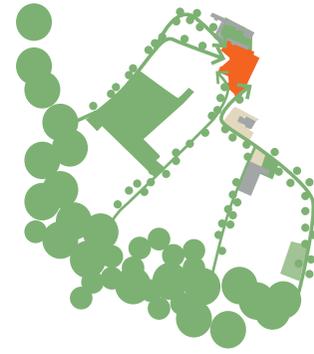
ÉTUDE POUR LA REQUALIFICATION URBAINE DU CŒUR DE VILLE

UNE GRANDE PLACE À L'ORÉE DU BOIS

ETUDE URBAINE - VERSION 2 - 20 Février 2018

**PRAXYS** paysage et territoire

Potentielles actions à mener pour rendre encore plus vivant le cœur de ville.



La forêt en lisière du centre ville offre un cadre de vie exceptionnel. Elle est porteuse de projets.

Composer des voiries parcs mettrait en scène un paysage en lien avec les environs forestiers.

Nous proposons donc de densifier les plantations des rues menant à la forêt afin d'affirmer sa présence et de composer un paysage urbano-forestier.

Les parvis des bâtiments structurants apparaissent alors comme des clairières en cœur de ville. Ces "Clairières urbaines" deviennent supports d'usages en lien avec les fonctions des bâtiments qu'elles soulignent.

Nous proposerons également une restructuration de la rue Taboie et de la rue Sud et Nord avec un traitement de sol et un bornage affirmant un caractère forestier.

#### Actions

- 1 Ouvrir la place de la mairie
- 2 Ouvrir le parvis de l'église
- 3 Créer un parvis devant le nouvel équipement et un pocket garden
- 4 Restructurer le square du conservatoire
- 5 Restructurer les rues menant à la forêt
- 6 Créer des accès à la forêt

#### Vocabulaire de la forêt



Carte postale 1900 Rue de Meudon Clamart



Murs de la rue Taboie laissant apparaître le patrimoine végétal forestier.



Des bosquets comme textures pour les voiries parcs.

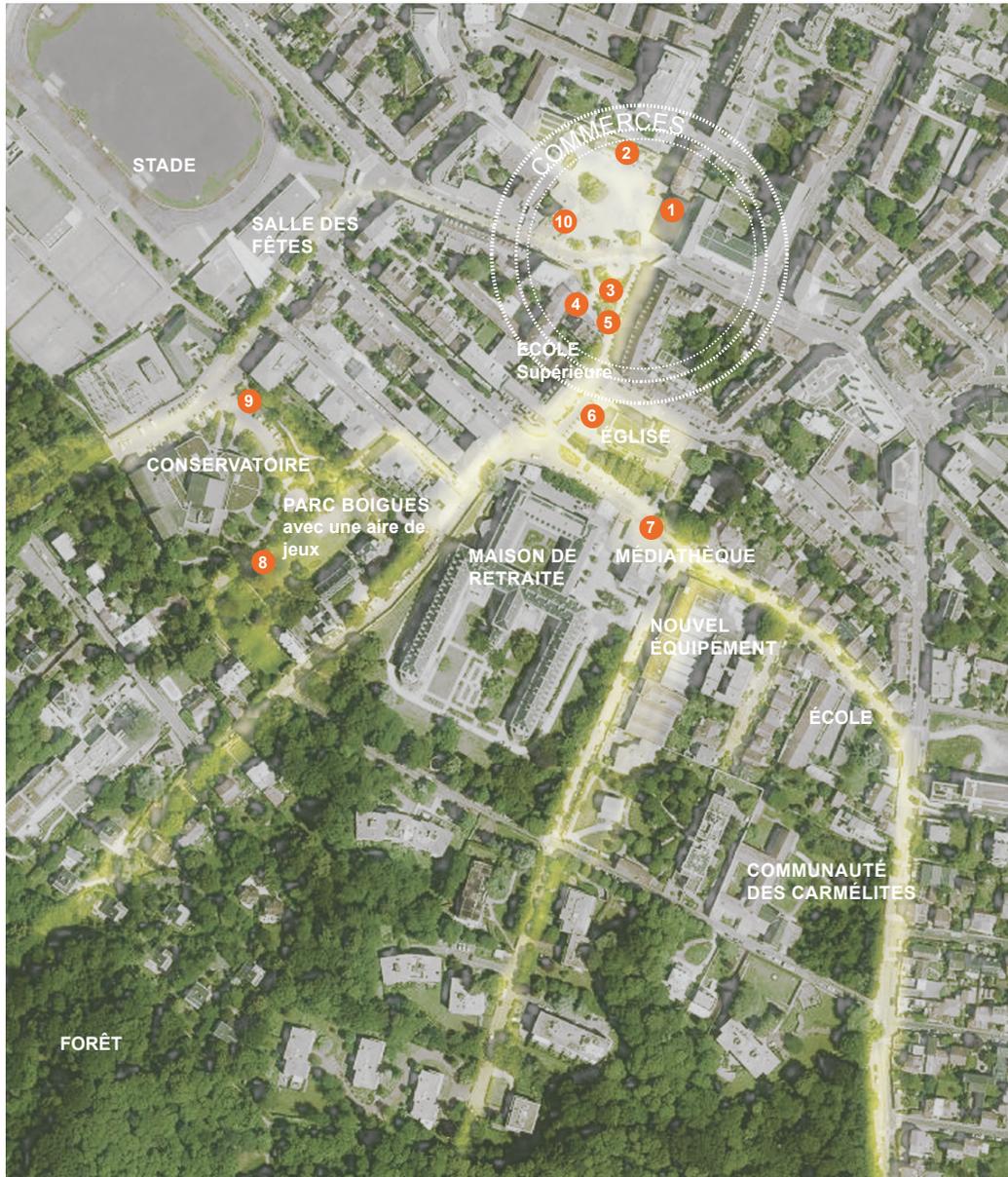


Des bosquets comme textures pour les voiries parcs. Asnières sur Seine.

## RÉVÉLER LES PARCOURS ET LES ÉQUIPEMENTS AU CŒUR DU CENTRE VILLE

### Mairie, Eglise, Médiathèque, Nouvel équipement et forêt.

Les équipements du cœur de ville.



Le centre-ville de Clamart est actif et possède un grand nombre de commerces. Les usages et l'esthétique de ses espaces publics ne sont pas toujours à la hauteur de cette activité. Nous avons décelé un certain nombre d'éléments que nous pouvons améliorer.

Dans un premier temps, nous souhaitons réaffirmer l'architecture de la mairie en la mettant en scène avec une place animée et plus nettement cernée. Aujourd'hui, elle accueille multiples

éléments, flottants sur la place tels le carrousel et ses arrières, la fontaine Thurotte, des arbres en pot...

Son statut de mairie n'est pas affirmé, seuls les drapeaux français témoignent de son caractère administratif, mais ils encomrent les fenêtres sans valoriser le bâtiment.

La place de l'église est aussi encombrée par la végétation, nous souhaiterions avoir un espace ouvert faisant révérence à ce bâtiment et

ouvrant des perspectives sur les rues qui l'entourent.

Des chênes verts (persistants) sur la rue du Guet offrent un patrimoine végétal remarquable, esquissant des voiries parcs que nous développerons dans cette étude.

Par endroit la végétation basse vient encombrer les vues et perturber la circulation des piétons. Nous devons trouver une alternative pour composer de nouveaux espaces ouverts.

Le parc Boigues demande une restructuration, en effet ses accès et usages ne sont pas mis en valeur. Il a un début de vocation de parc «écologique». La présence d'un rucher et de panneaux explicatifs, demanderaient à être valorisés avec plus d'esthétique et de fonctionnalité.

L'aire de jeux et les plantations pourraient également être améliorées sur ce thème pour développer les usages.

#### Renforcer les parcours



Des perspectives vers la forêt



Des connections parc et forêt à travailler

#### Mettre en scène



Pavoiement de la mairie



Fontaine sculpture

#### Rendre encore plus vivant et attractif



Des intentions écologiques à développer



Le Rucher

#### Intensifier le patrimoine arboré existant



Les Chênes verts remarquables.



Une strate arborée intéressante à amplifier.

#### Intensifier l'activité commerciale



Emergence de petits commerces

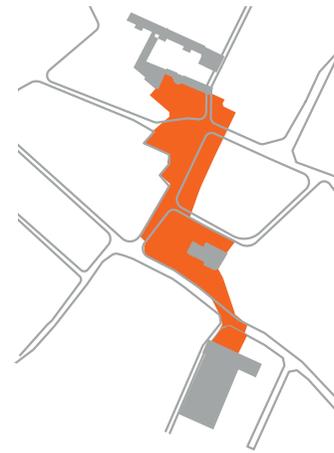


Une strate basse encombrante pouvant laisser place à des terrasses



Des commerces ouverts sur la place

Un réseau de places connectées visuellement.



Façonner des bosquets structurant les voiries permettrait aussi de créer des effets de perspectives et de cadrages, laissant transparaître des bâtiments repères.

Nous suggérons d'enlever toutes les strates basses végétales afin d'avoir plus de visibilité spatiale. Cette mise en relation visuelle impulsera des parcours.

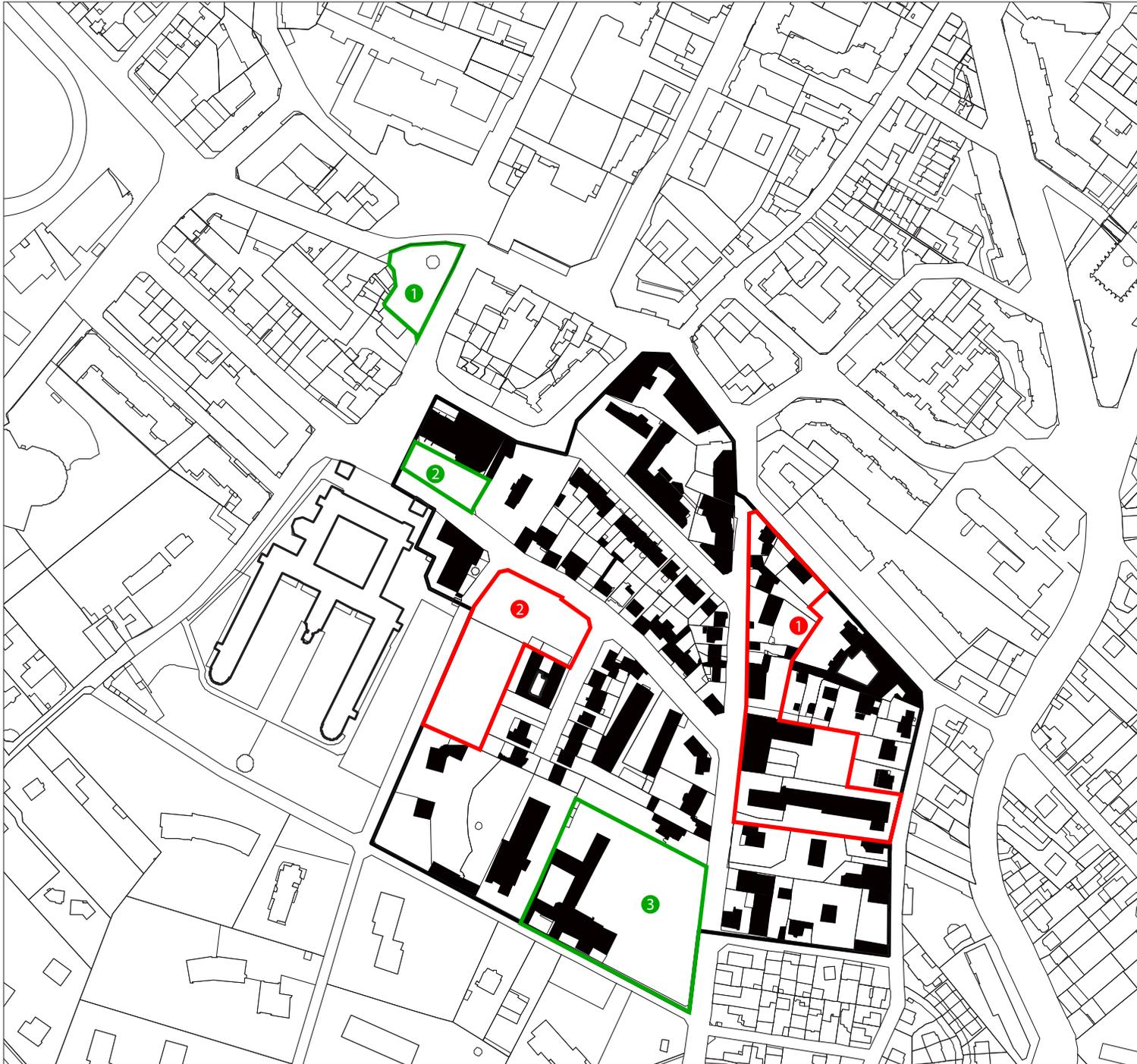
Le parti - pris est d'ouvrir les places, de créer un nouveau parvis en face du nouvel équipement, le mettant en lien visuellement avec le cœur historique.

Les parvis révérences viennent asseoir les architectures de l'église de la mairie, fluidifier le regard et les circulations piétonnes.



Carte postale 1900 du parvis de l'église. Le parvis dégagé mettant en scène le monument.

### ***III - Étude de cas***



## SÉQUENCES ÉTUDIÉES

### CAS D'ÉTUDE «URBAINS» :

Étude du PLU: 19

1 - Rue de Bièvres côté impair

### CAS D'ÉTUDE URBAIN ET PAYSAGERS» :

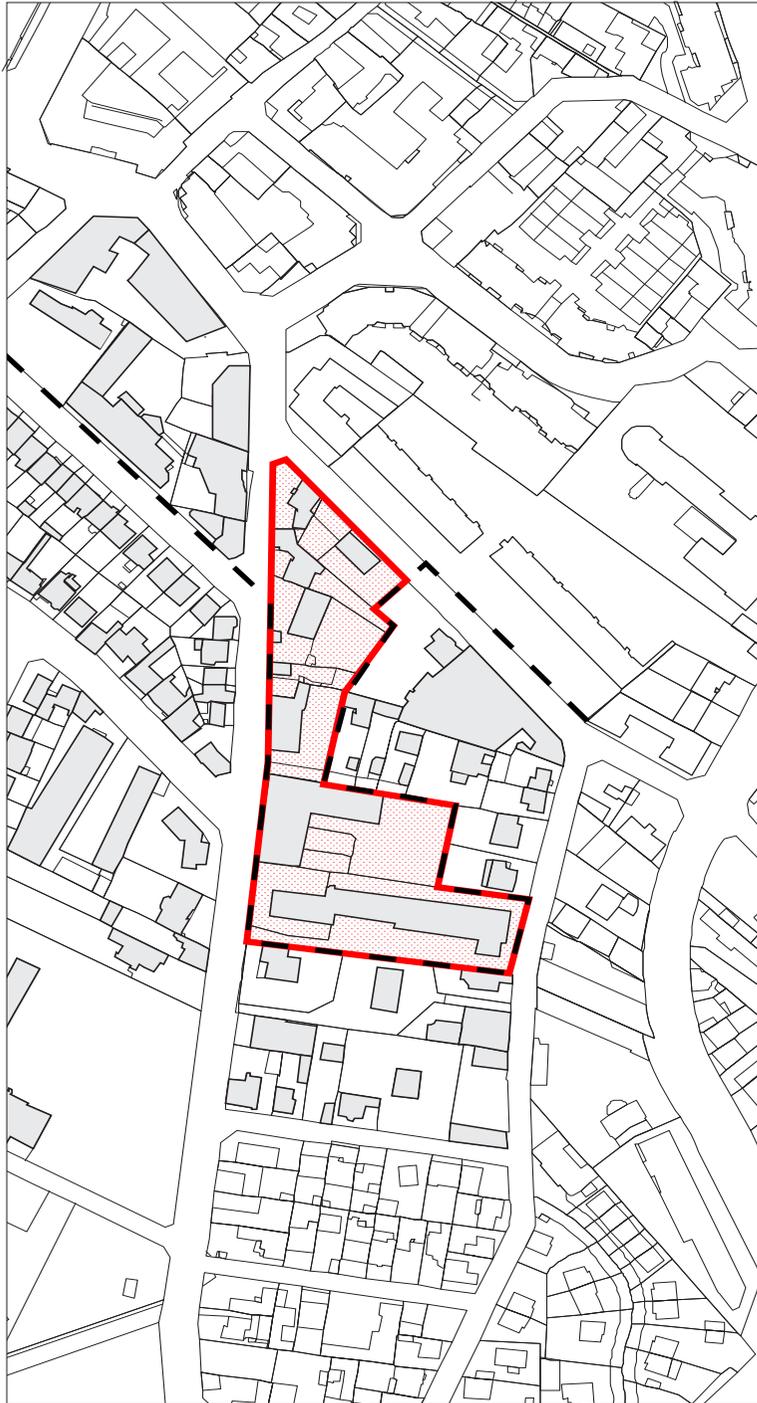
1 - Aménagement des séquences: Mairie-centre culturel 20

- . Les séquences urbaines : enjeux, dimensionnement
- . Fabriquer un paysage : développement de la stratégie paysagère sur les 3 «places»
- . Centre culturel : hypothèses d'implantation

3 - Parc de la «congrégation religieuse» 28

4 - Valorisation des croisées de rue 30

- . Traitement du sol
- . Traitement paysager



Poche «pavillonnaire» actuellement classée en UA .



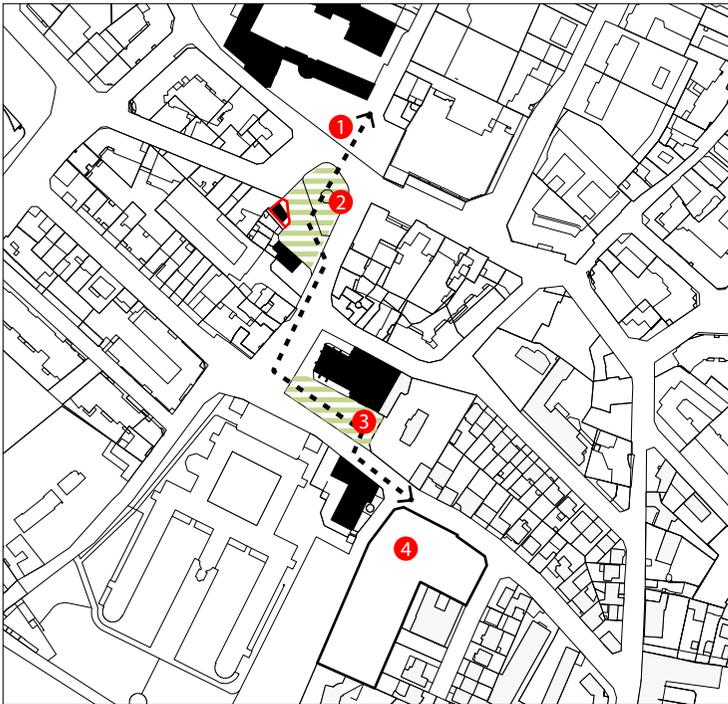
3 - Angle rue de Bièvres , rue Gathelot

## ETUDE DU ZONAGE ACTUEL

Une zone en bordure du périmètre d'étude, classé en UA, mais au contact de la zone UE, pose la question de la limite et de la transition entre ces deux délimitations. Les réglementations en UE et UA s'adressent à des densités et morphologies urbaines bien spécifique. La morphologie des bâtiments présents sur ces parcelles et leurs situations ne rend pas leur classement actuel évident.

### 2 - LINÉAIRE 2: RUE DE DE BIÈVRE CÔTÉ IMPAIR

Les parcelles du 5 au 13 bis rue de Bièvres sont actuellement classées en zone UA. Elles se situent au sein d'un îlot classé en UE. Cette poche d'UA se situe en marge du centre-ville et de sa densification. Elle comprend des pavillons qualitatifs allant jusqu'à R+2 +combles . Afin de préserver l'identité de cet ensemble et éviter la construction de bâtiments en rupture avec le pavillonnaire environnant, nous proposons de basculer tout l'îlot en UE.



1. Séquence place de la mairie



2. Polarité bibliothèque-centre culturel depuis le square de l'église

## SÉQUENCES MAIRIE - CENTRE CULTUREL RUE DE L'ÉGLISE, RUE DE BIÈVRE

Ce secteur représente un intérêt d'aménagement par sa proximité avec le centre-ville, son identité et la présence d'une polarité culturelle émergente : la médiathèque Anne Capezzuoli et le futur centre culturel. La démolition de l'ancien lycée professionnel, au 4, 6 rue du Guet, laisse un terrain libre de 3394 m<sup>2</sup>.

### ENJEUX :

Créer des continuités piétonnes et paysagères permettant une réelle connexion entre les trois séquences : Mairie, Église, Médiathèque - nouveau «centre culturel».

### SEQUENCE 1 :

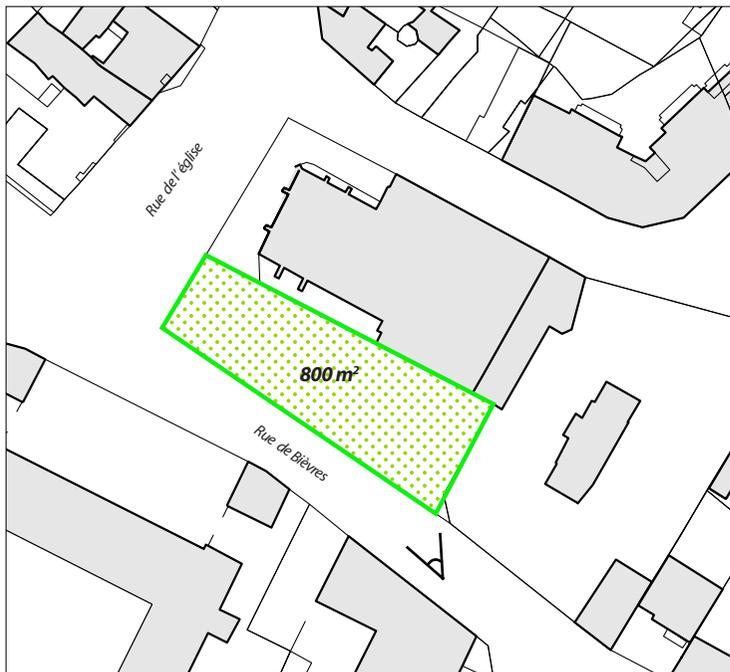
Le partie sud de la place de la Maire est aujourd'hui peu dynamique, malgré son aménagement récent et sa situation privilégiée. Elle semble marquer aujourd'hui la limite du centre-ville.

Afin d'intégrer le nouveau centre culturel dans la polarité centre-mairie, le réaménagement de la place de la mairie est à envisager comme point d'amorce du cheminement connectant le centre-ville au centre culturel. Cette action peu être envisagée à plusieurs échelles en fonction du financement. Cette intervention concerne à minima la partie sud de la place mais un traitements d'ensemble de part et d'autre de l'avenue Renée Samuel permettrait d'amplifier cet aménagement (voir proposition paysagère p 29-30).

Le second plan de la place est aujourd'hui étouffé par le végétal et ne permet pas le développement d'une continuité commerciale viable. L'allégement du végétal permettrait, à la fois de fluidifier les cheminements et de dégager la vue vers le bâti en arrière-plan afin de développer une dynamique commerciale sur les 3 maisons le long de la rue du centre. La place est cadrée par des constructions avec un véritable potentiel de structuration qu'il s'agit de révéler (notamment le bâtiment de l'EADS dans l'angle). Dans l'objectif d'intensification des flux passant, le pignon du 2 rue du centre (acquis par la mairie) pourrait s'ouvrir vers une véranda au rez-de-chaussée (cf. étude des avenues). Cette rotule amorcerait et le retournement du linéaire commercial à rez-de-chaussée sur la rue du centre depuis la rue Henri Samuel.

### Interventions:

- + Réaménagement du square en face de la Mairie
- + Ouverture du pignon du 2 rue du centre et installer un espace du type véranda
- + Dégagement du végétal devant le bâtiment de l'EADS,



3 . Séquence 2 : Eglise St Pierre St Paul et square



Square de l'église existant

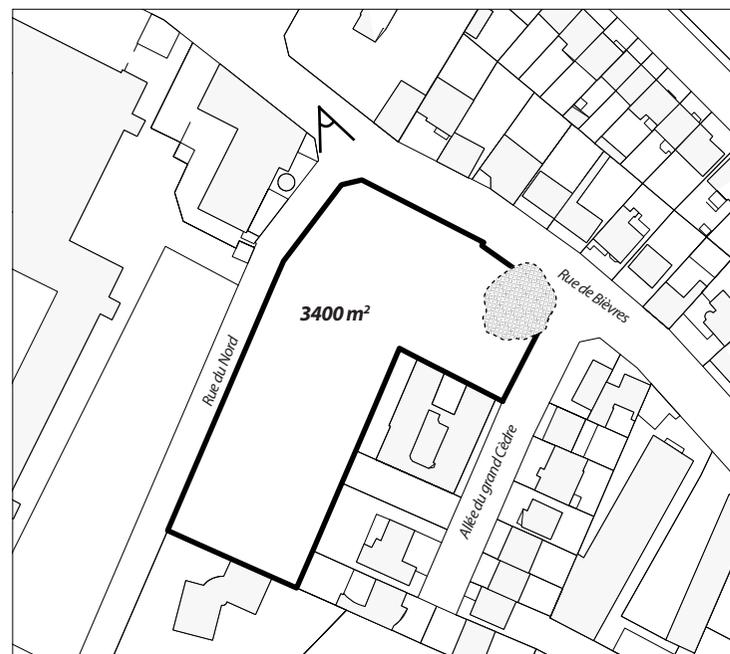
#### SÉQUENCE 2 :

Le parvis latéral de l'église, en retrait, manque aujourd'hui d'animation malgré son réaménagement récent. Sa végétation chargée, crée un effet de masque. Les vues sont très limitées depuis et vers la rue de l'église.

Ce square de 800 m<sup>2</sup> est à réaménager en permettant des traversées plus fluides, en ménageant des espaces de repos, de rencontre en envisageant un végétal moins dense.

Interventions :

+ Valorisation du parvis latéral de l'église St Pierre St Paul, dans la continuité de l'aménagement amorcé sur la place de la Mairie.



4 . Séquence 3 : Articulation médiathèque centre culturel



Angle médiathèque- pôle culturel

#### SÉQUENCE 3 :

L'articulation des différents programmes du centre culturel doit laisser la place à un espace public conséquent permettant l'aménagement d'une terrasse, signal du centre culturel et espace d'activation de l'espace public.

À l'extrémité de la parcelle, côté allée du grand Cèdre, un bosquet composé d'un arbre remarquable est à préserver. Aucune construction n'est à envisager sur cette partie.

La façade de la médiathèque donnant sur le centre culturel est aujourd'hui fermée ou dissimulée derrière un mur. L'ouverture de cette façade n'est pas possible vu la nature des espaces mais une liaison peut être envisagée par une continuité de l'aménagement végétal et urbain afin d'identifier ces deux programmes comme un ensemble.

Interventions :

+ Aménagement du centre culturel  
+ Aménagement de l'espace public et matérialisation d'une terrasse

Plan d'intentions du nouveau centre ville de Clamart.



## UN CENTRE VILLE ANIMÉ un réseau de places

L'été les terrasses s'avancent sur la place de la mairie. Dans un cadre prospectif nous proposons de contrôler ces usages, en venant créer des "tapis habités". Ils cadrent les terrasses l'été et sont supports de jeux l'hiver.

La strate arborée est diversifiée et dessine des bosquets. Ils composent des espaces intimes de mise à distance avec la rue et conduit la flore forestière en pour de ville.

Le cœur de ville est intensifié par la révélation des textures forestières. Un vocabulaire commun se decline au fil des parcours et guide l'usager, du centre ville depuis la forêt et vice - versa.

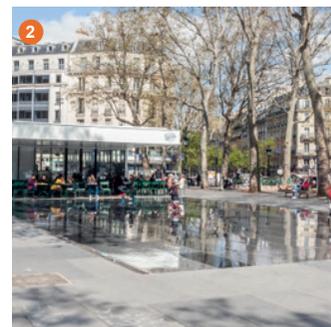


Agrandir la place de la mairie.



**Actions**

- 1 Dégager les pieds d'arbres de la strate basse existante et créer des bosquets par endroits.
- 2 Mise en œuvre d'une fontaine sèche en limite des terrasses, pour activer l'espace.
- 3 Pavoiser avec scénographie la place, pour affirmer le statut de mairie au bâtiment.
- 4 "Composition de "tapis habités", pour cadrer les usages et animer la place.



Fontaines sèches



Place révérence, Genève RDR architectes



L'église mise en scène.



Actions

- 1 Dégager les pieds d'arbres de la strate basse existante et composer un double alignement. Mise en oeuvre d'un stabilisé autour des arbres existants.
- 2 Dégager le parvis des arbres en pot.
- 3 Composition d'un "tapis habité". (terrain de pétanque)



Place Chollet, Ablon-sur-Seine



Canal Saint Martin Paris

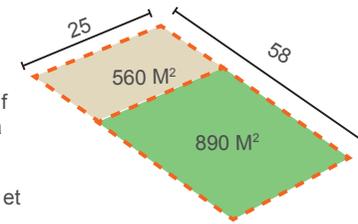


Jardin du mail Angers

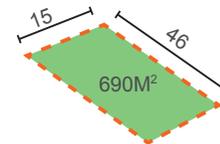
Une place partagée.



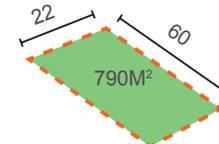
- 1 Création d'un parvis avec un "tapis habité" pouvant se transformer en terrasse pour le restaurant.
- 2 Création d'un pocket garden relatif à l'équipement et à l'école dans la rue du Guet.
- 3 Restructuration de la rue du Nord et de l'allée du Grand Cèdre



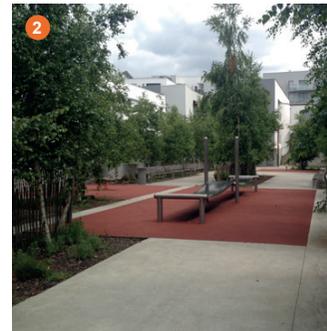
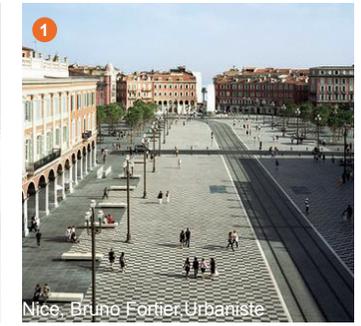
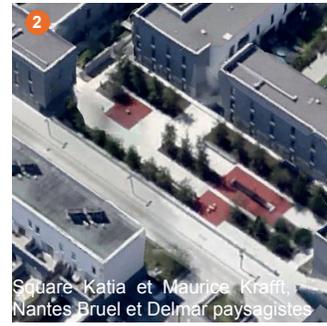
Dimensions de l'espace public proposé



Dimensions du square ci-dessous



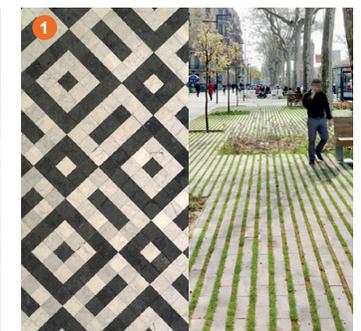
Dimensions du square ci-dessous



Square Katia et Maurice Krafft, Nantes, Bruel et Delmar paysagistes



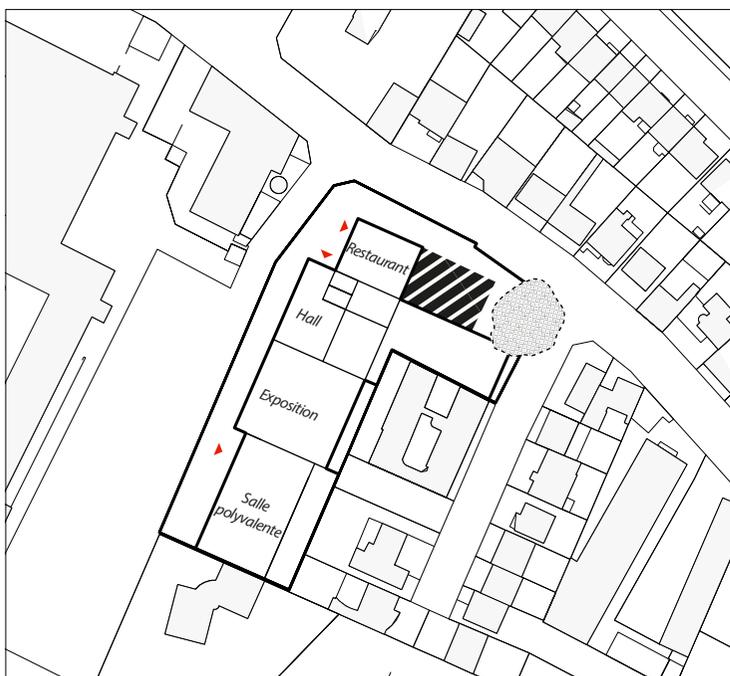
Voirie partagée Ablon-Sur-Seine, Praxys paysagistes



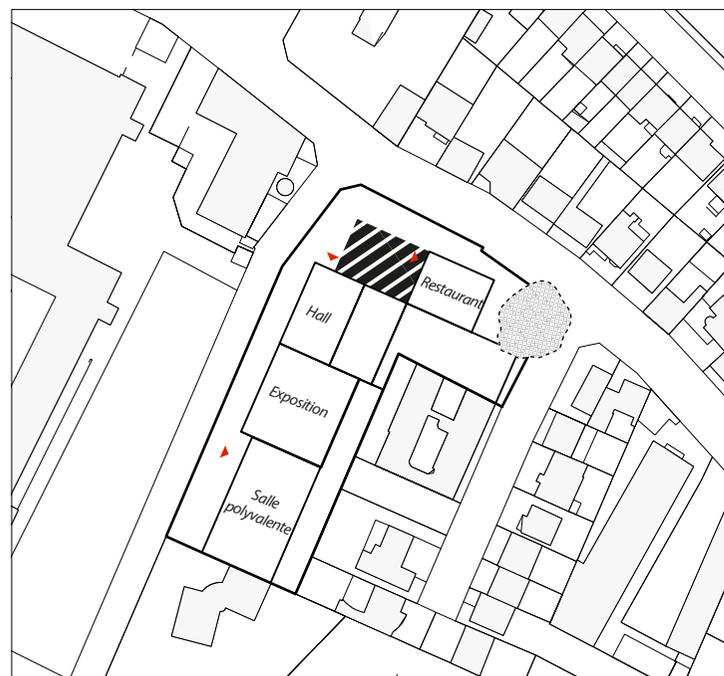
Exemples de motifs de "tapis habités"



Hypothèse 1



Hypothèse 2 / Variante 1



Hypothèse 2 / Variante 2

## CENTRE CULTUREL HYPOTHESE D'IMPLANTATION

2, 6 rue du Guet, 4 rue du Nord  
Surface au sol parcelles 3394 m<sup>2</sup>

### PROGRAMME DU NOUVEAU CENTRE CULTUREL

Emprise au sol : 2400 m<sup>2</sup>  
Centre d'art contemporain : 1000 m<sup>2</sup>  
Salle polyvalente : 650 m<sup>2</sup>  
Restaurant : 500 m<sup>2</sup>  
Logistique : 650 m<sup>2</sup>

Optionnelles : R+1  
Chambre étudiantes  
Logements

### HYPOTHÈSES

Dans chacune des 3 hypothèses, un espace libre sur la rue du Guet est dégagé pour permettre l'installation d'une terrasse pour le restaurant de 150 à 200 m<sup>2</sup>. Les 3 hypothèses d'implantation ont été pensées sur la même base programmatique.

Hypothèse 1 :

La terrasse est positionnée le long de l'allée du Cèdre et est amorcée le long de la rue du Guet. Cette disposition donne à la terrasse un caractère intime et pourrait profiter de l'ombre et l'ambiance du bosquet végétal.

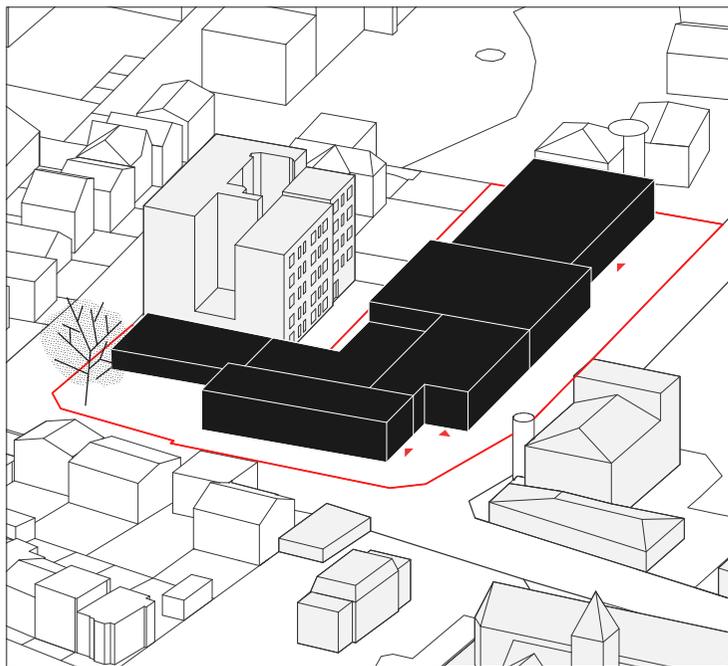
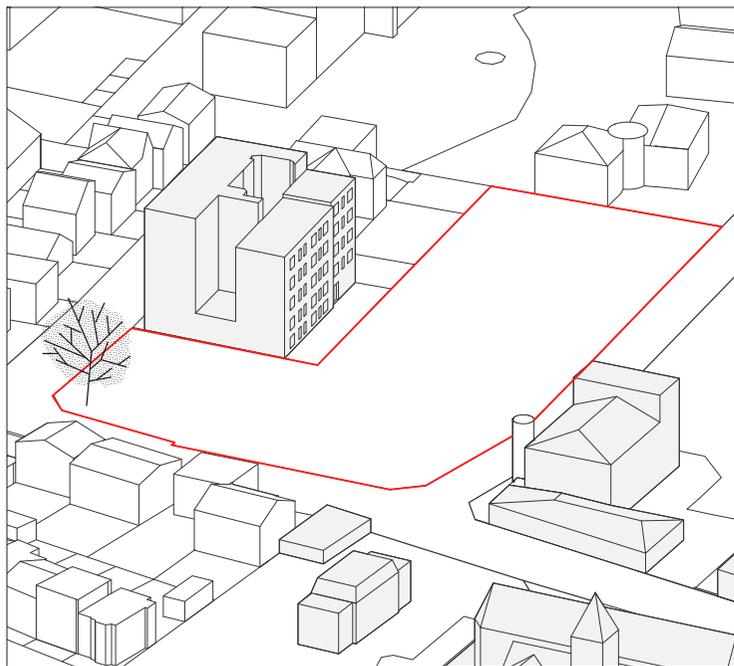
Hypothèse 2 :

La terrasse donne uniquement sur l'allée du cèdre.

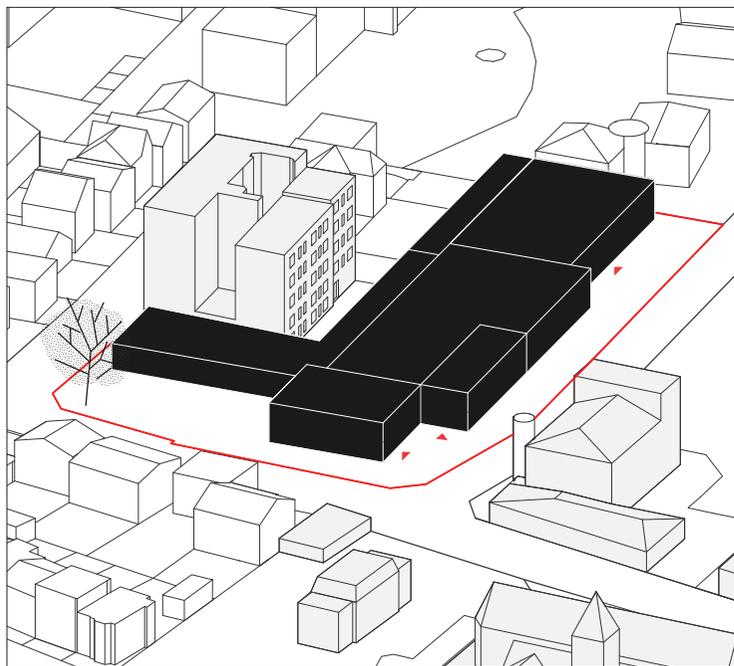
Hypothèse 3 :

La terrasse devient une articulation entre le hall d'exposition et le restaurant. Le restaurant peut profiter du bosquet par une ouverture de sa façade Est.

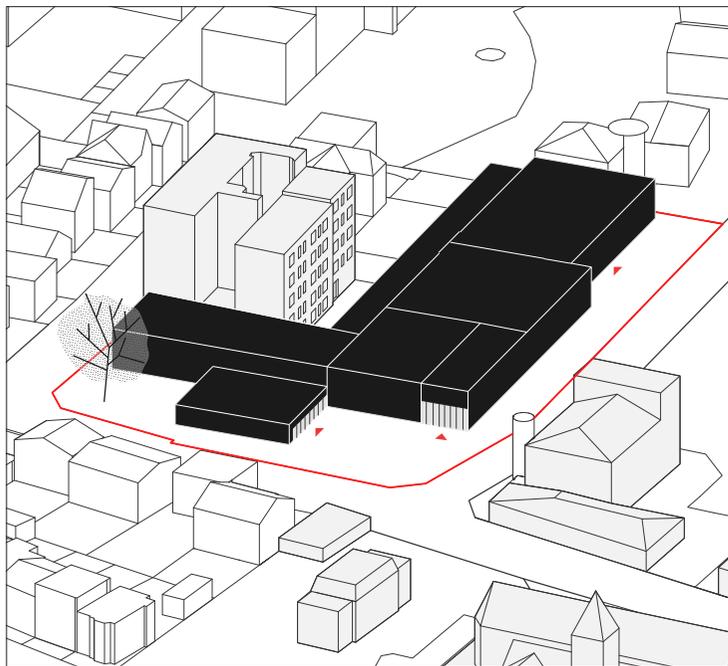
 Implantation de la terrasse  
Bosqué remarquable à conserver



Hypothèse 1



Hypothèse 2



Hypothèse 3

## IMPLANTATION ET VOLUMETRIE

### CONCLUSION IMPLANTATION

Dans le scénario de programmation actuelle (3 programmes: centre d'art, salle polyvalente et restaurant) l'implantation de l'hypothèse 3 est plus convaincante. Elle permet de libérer un véritable parvis pour les programmes d'exposition et de restauration. Elle permettrait le développement d'une terrasse extérieure du restaurant, visible depuis la rue de l'église. Elle serait le point d'attraction, le point d'impulsion de la dynamique du pôle culturel-médiathèque.

L'organisation du restaurant et sa terrasse ne fonctionne cependant que sur le postulat d'un statut public du restaurant. Cette «place publique» mérite un restaurant et ou café ouvert à tous à l'image de ceux présent sur la place de la Mairie. Par exemple, une cantine municipale ne permettrait pas de faire vivre cette place.

Ces 3 hypothèses volumétriques mettent en lumière la densité du programme tel qu'il est envisagé aujourd'hui. Il risque d'engendrer une forme architecturale du type «galette».

Il sera important dans la formalisation architecturale de jouer sur les hauteurs entre les différents programmes afin d'éviter ce ressenti.

Variante programmatiques :

Dans le cas où un des trois programmes serait amené à être remis en cause, on peut envisager de libérer totalement la partie avant de la parcelle pour y établir un square à proximité de la bibliothèque et du groupe scolaire (voir étude paysagère p 25).

Dans ce scénario-là, il faudra toujours privilégier en avant de la parcelle le restaurant et l'espace d'exposition, afin de leur laisser un accès direct depuis l'espace public.



Contexte du jardin du presbytère



Vue de la végétation du parc depuis la rue de Bièvres

## PARC DE LA CONGRÉGATION RELIGIEUSE 3 RUE DE L'EST

La congrégation religieuse, située au 3 rue de l'est, possède un parc de 5000 m<sup>2</sup>, à la végétation abondante enclos derrière de hauts murs. Deux échelles d'actions différentes peuvent être envisagées pour ouvrir ce parc remarquable sur la ville.

Scénario 1 : La concertation avec le propriétaire dans le but de créer des percées visuelles ponctuelles vers le parc (failles dans le mur, traitement des portails moins opaques...).

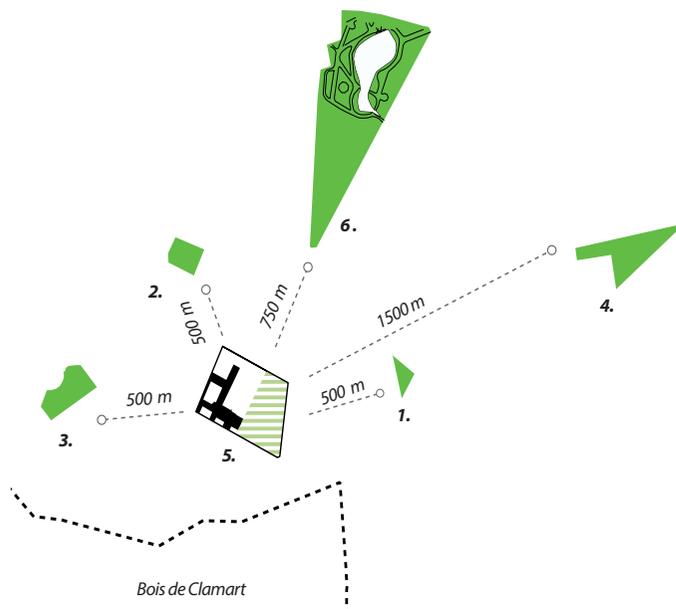
Scénario 2 : Le rachat à l'amiable d'une partie du terrain afin de constituer un square, un parc à l'échelle du quartier pavillonnaire et à proximité du groupe scolaire St Joseph Ste Marie.

En dehors du bois de Clamart, aucun parc ou square n'est présent sur un périmètre de 500 m à pied.

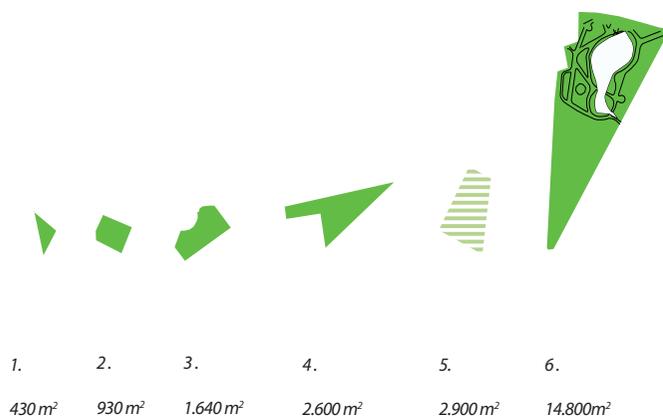
La démarche d'aménagement du parc de la «congrégation» est à penser dans une réflexion globale conjointe avec le parc du conservatoire sur la mise en valeur du végétal riche existant afin de créer une transition paysagère entre la ville et la forêt (voir étude paysagère p 33).

### Légendes

- 1 - Square Ernest St Etienne
- 2 - Jardin du village
- 3 - Parc du conservatoire
- 4 - Square du Panorama (Châtillon)
- 5 - Parc de «la congrégation»
- 6 - Parc de la Maison-Blanche



Distance des parcs et squares environnants



Échelles des parc de Clamart

Intentions de restructuration du parc du conservatoire.



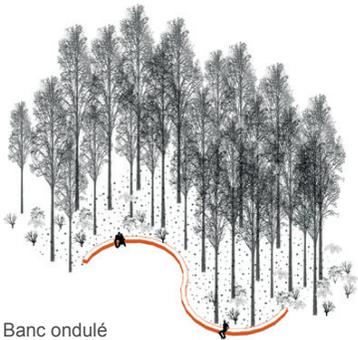
Intentions de restructuration du parc du couvent.



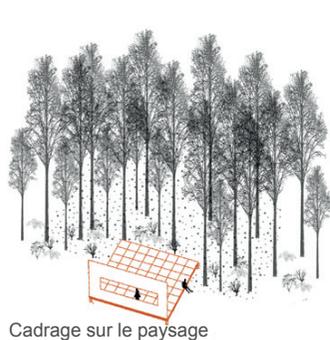
Le parc du conservatoire constitue un lien entre la forêt et la ville. Aujourd'hui il n'est pas très actif, nous souhaitons lui donner une impulsion par des actions simples. Le végétal en place peut être valorisé par des interventions de gestion et l'aire de jeux restructurée. La mise en scène du rucher et la création de prairies fleuries pourraient apporter une biodiversité intéressante en cœur de ville.

Dans l'hypothèse d'une rétrocession d'une partie du parc de la congrégation, il peut devenir un parc public grâce à son patrimoine végétal remarquable. Des actions simples ponctuant le parc impulseraient de nouveaux usages pour ce lieu.

Actions Ponctuelles



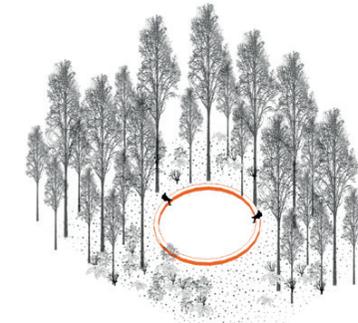
Banc ondulé



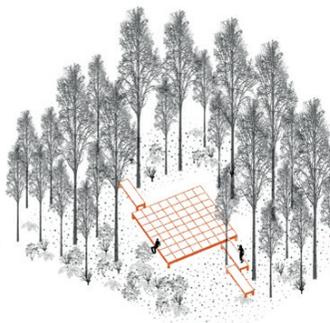
Cadrage sur le paysage



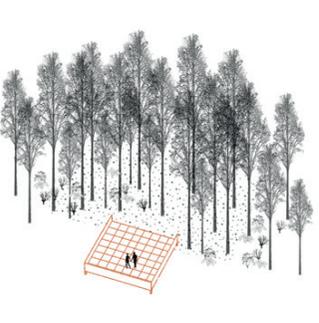
Abris



Banc circulaire



Plateformes



Belvédère



Rucher, Lille Parc Matisse



Références d'éléments pouvant ponctuer les parcs



Ruches et prairie fleurie



Rue de l'Est - Etat existant



Rue de l'Est - Simulation : valorisation par le pavage du trottoir



Exemple de valorisation de rue par un pavage - Senlis



Rue de l'est - simulation pavage route et trottoir

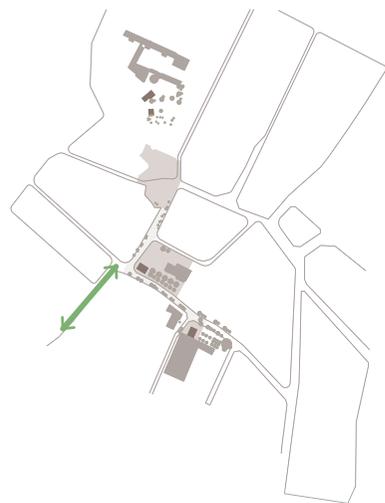
## VALORISATION DES CROISÉES DE RUE À LA LISIÈRE DU BOIS DE CLAMART

Les rues de l'Est, du Nord, du Sud, de l'Ouest et Taboise constituent un ensemble identitaire. Elles sont en retrait des flux de circulation. La matérialité des murs et la végétation abondante confèrent à l'ensemble un charme discret qui pourrait être valorisé par un traitement plus qualitatif de l'espace public.

L'enrobé «rouge» tranche avec le caractère «ancien» de ces rues. Il pourrait être remplacé par du pavage. Cette intervention peut être étendue jusqu'au traitement de la voirie et pose la question de la pertinence de places de stationnement sur ce périmètre.

Au-delà d'une intervention au niveau du sol, la mise en valeur de ces croisées de rue passe aussi par l'introduction végétale ponctuelle sur l'espace public ( cf. étude pages suivantes : 31, 32).

Restructuration de la Rue Taboise en deux temps



0 Existant



Trottoir | Voie circulée sens unique | Stationnement sur voie | Trottoir

1 Temps 1 / Planter



Trottoir | Voie circulée sens unique | Stationnement sur voie et îlot planté | Trottoir

2 Temps 2 / Reprofilage de la rue



Voirie partagée sens unique | Stationnement sur voie et îlot planté | Trottoir

Restructuration de la Rue du Nord en deux temps



0 Existant



Trottoir | Voie circulée sens unique | Stationnement alterné sur voie | Trottoir

1 Temps 1 / Planter et créer le trottoir près de l'équipement

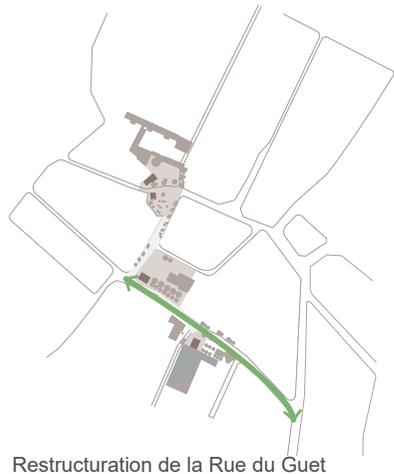


Trottoir | Bosquet et poches de stationnement | Voie circulée sens unique | Trottoir

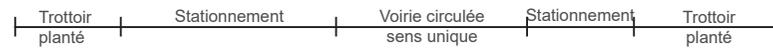
2 Temps 2 / Reprofilage de la rue



Trottoir | Bosquet et poches de stationnement | Voirie partagée sens unique | Trottoir



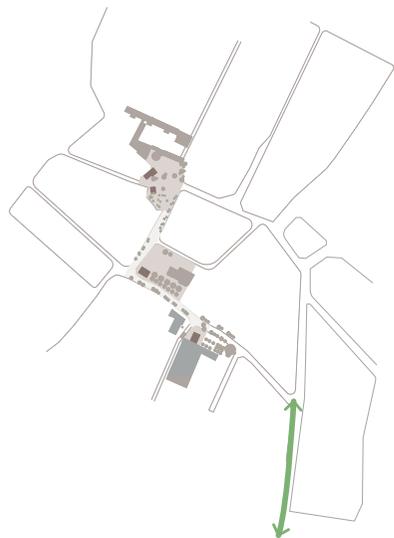
Restructuration de la Rue du Guet



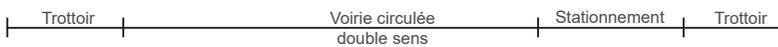
0 Existant



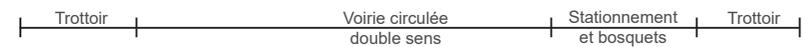
1 Densifier la plantation



Restructuration de la Rue de Bièvres



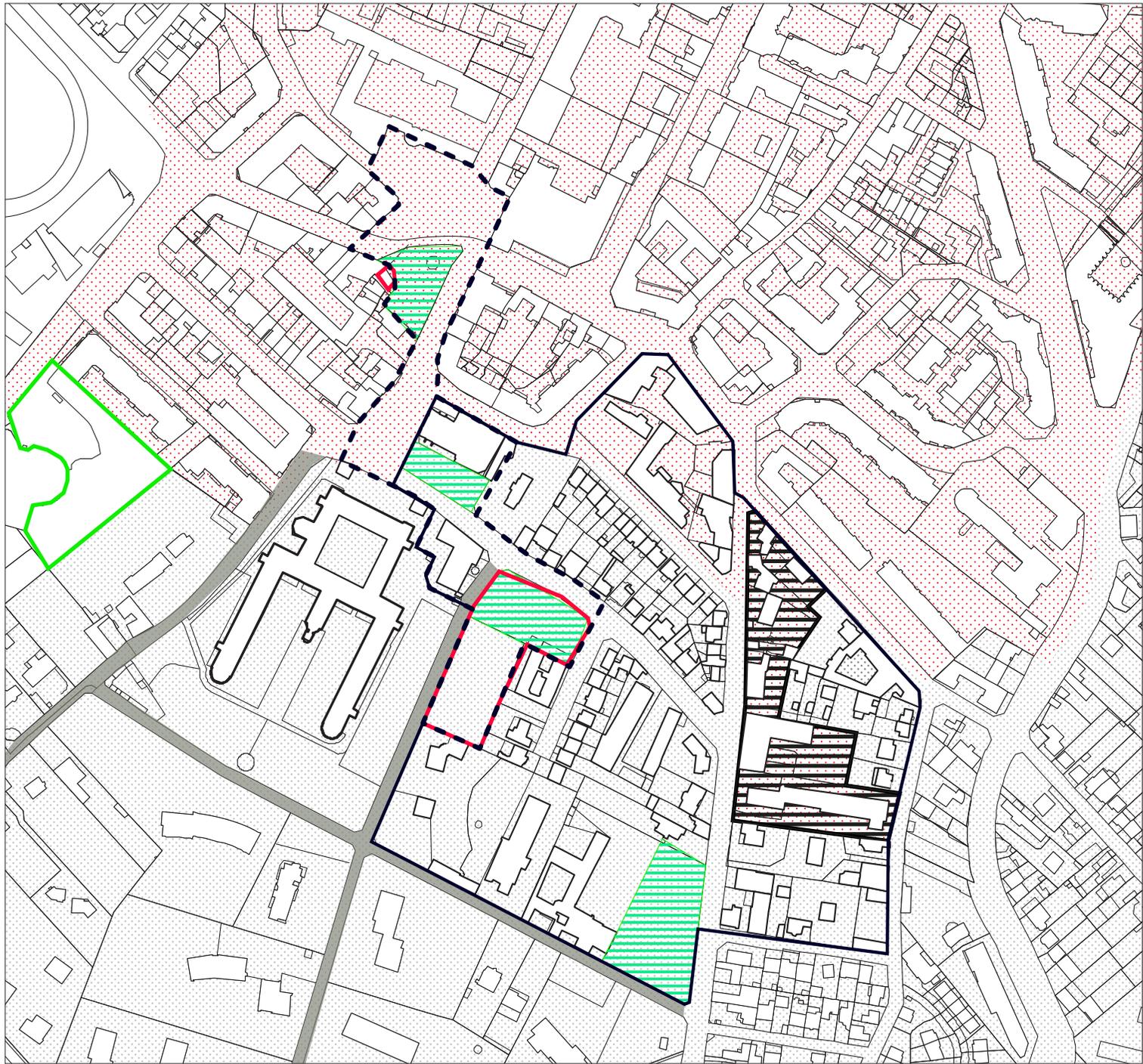
0 Existant



1 Planter/ Rénover la rue







**CARTE DE SYNTHÈSE :  
Actions urbaines et paysagères**

**ADRESSAGE CHANGEMENT DE ZONE DE PLU**

- Basculement de UA à UE : 7290 m<sup>2</sup>
- . 2 rue du Plessis Piquet
- . 5, 5ter, 11, 11bis, 11ter, 13, 13bis rue de Bièvres

**VALORISATION PAYSAGÈRE ET URBAINES**

- Valorisation des parc et square existants :
  - . Parc du conservatoire (hors secteur d'élargissement)
  - . Square de l'église
  - . Place de la Mairie
- Parc et square projeté :
  - . «Place» ou square du futur centre culturel
  - . Parc de la «congrégation religieuse»
- Autres aménagement urbains :
  - . Rue Taboise, rue du Nord, Est, Sud et Ouest
  - . Aménagement du centre culturel rue de Bièvres
  - . Ouverture du pignon du 2 rue du centre

**Légendes**

- Périmètre d'élargissement
- Paysage :
  - ▨ Aménagement ou réaménagement des square/ parc
  - ▭ Revalorisation du parc hors secteur d'étude
- Environnement urbain:
  - Requalification des rues
  - ▤ Secteur d'aménagement Mairie- centre culturel
  - ▭ Aménagement spécifique : voir cas d'étude
- Changement de zoning PLU:
  - ▨ Passage en zone UE